

Exercice intrusion-attentat : semaine 50 / année 2022-2023.

Filtrage à l'accueil par des adultes ou l'agent d'accueil :

- Présentation du carnet de correspondance à l'entrée du collège pour prévenir les intrusions d'adolescents non-inscrits aux heures prévues par l'emploi du temps des classes.
- Vigilance au moment des sorties pour éviter les entrées lors des gros flux de sortie avec présence d'adultes supplémentaires pour contrôle des carnets.
- Aménagement de la sonnette : l'agent d'accueil répond et en son absence, le secrétariat (caméra)
- Consignes d'accueil à l'agent de service : inscription de l'identité du visiteur sur un cahier, appel au service concerné par la visite avant que la personne ne puisse s'y rendre.

En cas d'intrusion :

- L'agent d'accueil ou le Principal déclenche l'alarme attentat-intrusion.
- L'agent d'accueil déverrouille les portails livraison et d'entrée du collège pour permettre la fuite et **va se cacher**.
- La secrétaire de service veille à ce que les personnes présentes dans le couloir administratif la rejoignent dans le bureau d'un des 2 chefs d'établissement puis contacte les secours (17)

La procédure :

- Les professeurs **retirent immédiatement les emplois du temps des pochettes** sur la porte côté extérieur s'il y en a.
- En ateliers **SEGPA**, évacuation par le **portail livraisons** ou confinement dans un vestiaire ou une salle sécurisée (consignes hors préfabriqués).
- Le **restaurant scolaire** doit être évacué vers le couloir du personnel menant au parking. S'enfermer dans les locaux borgnes.
- Le secrétariat est évacué vers le bureau du Principal ou de l'adjoint (verrou intérieur).
- Les personnels de la vie scolaire s'enferment dans leur bureau ou dans une salle de permanence en veillant à évacuer le hall au préalable.
- Au CDI, se porter hors de vue du hublot et fermer les rideaux
- Les agents s'enferment dans des salles sécurisées (vestiaire, lingerie, atelier de l'agent de maintenance).
- **Les professeurs ferment tous les accès à clé.**
- **Les meubles sont déplacés contre les accès.**
- **Les rideaux ou volets sont tirés ou baissés.**
- **Les lumières sont éteintes.**
- Les **téléphones portables des élèves sont éteints ou en mode silencieux. Pas de mode vibreur. Aucune correspondance orale ne doit avoir lieu.**
- **Les élèves et leur enseignant sont allongés au sol, tables couchées en protection, loin des fenêtres.**

- Les professeurs doivent pouvoir être joints sur leurs portables (**en mode vibreur**). Tous disposent du numéro de portable du chef d'établissement. Aucune communication intempestive. SMS uniquement.
- Les enseignants se trouvant sur d'autres installations ne pourront regagner le collège et gardent les élèves (envoi d'un SMS d'alerte).
- **Aucun bruit ne doit attirer l'attention.**
- Lors des pauses (récréations, pause méridienne), les élèves se dissimulent derrière les préfabriqués ou évacuent par le parking du personnel.
- **Le chef d'établissement ou un personnel de l'équipe de direction ou une secrétaire appelle la gendarmerie.**
- **Il reste joignable par la gendarmerie depuis son bureau.**
- Les personnes étrangères à l'établissement mais présentes dans nos murs (parents, entreprises extérieures) doivent s'enfuir ou se cacher.
- **Information aux familles** : information aux parents sur ces procédures par le biais de l'ENT du collège.

Consigne aux scrutateurs

Les personnels organisateurs œuvrent comme suit :

- CPE : rez-de-chaussée
- Principal adjoint(e) : 1^{er} étage
- Secrétaire de gestion : préfabriqué administratif
- AED et DACS : préfabriqués de la cour de récréation

Tous se retrouvent dans la cour et font le point.

Annonce de la fin de l'exercice dès que l'alerte aura cessé.

Bilan de l'exercice au bureau.